

La Dépêche de Brest : journal  
politique et maritime ["puis"  
journal de l'Union républicaine  
"puis" journal républicain [...]

Union républicaine (France). Auteur du texte. La Dépêche de Brest : journal politique et maritime ["puis" journal de l'Union républicaine "puis" journal républicain quotidien "puis" quotidien républicain du matin].... 1939-11-25.

La bibliothèque numérique patrimoniale de Brest a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

> **des reproductions numériques provenant des collections patrimoniales du réseau des médiathèques de Brest.** Celles-ci sont signalées par la mention "Source : Bibliothèque municipale de Brest". Elles sont rattachées à la licence Creative Commons CC-BY-SA-NC.

Vous êtes libre :

- de partager : vous pouvez copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats ;
- de créer : vous pouvez produire des œuvres originales à partir de ces contenus ;
- d'adapter : vous pouvez remixer et transformer ces œuvres ou textes.

Cependant, vous devez :

- mentionner la paternité : vous devez faire figurer le nom de l'auteur et la source de l'œuvre ou des données descriptives, sous la forme « Auteur – Ville de Brest, Établissement de conservation-Yroise, cote »
- partager aux conditions identiques : dans le cas où vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été publiée. Cette mention doit être indiquée de manière visible et à proximité immédiate des informations réutilisées.

Vous n'êtes pas autorisé.e à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant. L'utilisateur.rice est invité.e à s'informer auprès de la bibliothèque ([mediatheques@mairie-brest.fr](mailto:mediatheques@mairie-brest.fr)) des conditions de réutilisation de ces documents numériques.

> **des reproductions numériques provenant des collections de la Bibliothèque nationale de France.** Celles-ci sont signalées par la mention "Source : Bibliothèque nationale de France". Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ([en savoir plus](#)) :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

> **des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires de la BnF.** Celles-ci sont signalées par la mention "Source : [Intitulé du partenaire]". L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques des conditions de réutilisation de leurs documents numériques.

Les textes du site sont publiés en licence Creative Commons CC-BY-SA. Ils peuvent donc être réutilisés pour tout usage en citant la source « Ville de Brest, Yroise » sans en modifier le sens.

Vous désirez **commander des reproductions** sous forme numérique en haute définition ou des tirages (format A4 au maximum) des documents d'Yroise ?

Vous pouvez nous adresser votre demande en utilisant le formulaire de contact du site et en nous précisant le titre, l'auteur, la cote et le permalien du document concerné. L'envoi par email sera réalisé gratuitement. Cependant, certaines opérations (nouvelle prise de vue, copie sur un CD, tirage papier...) sont susceptibles d'occasionner la facturation de frais techniques. Le cas-échéant, nous vous ferons parvenir un devis pour accord dans les meilleurs délais. Nous vous remercions d'indiquer la provenance des clichés utilisés (« Auteur – Ville de Brest, établissement de conservation-Yroise, cote »). Vous êtes invité.e à vous informer auprès de la bibliothèque des conditions de réutilisation de ces documents numériques.

LES OBSÈQUES de L'AMIRAL GUÉPRAÏTE

Hier matin, à 9 h. 30, ont eu lieu à l'hôpital maritime les obsèques de ce grand marin, chef ardent et vénéré, si apprécié et si aimé dans toute la marine française.

Commandées par un capitaine de frégate, trois compagnies de marins, avec le drapeau de l'École navale, et deux sections d'infanterie coloniale, forment la haie entre la rotonde et la chapelle de l'hôpital.

La levée du corps a lieu dans la chapelle ardente, en présence des membres de la famille et des hautes personnalités suivantes : L'amiral de Laborde, commandant les forces maritimes de l'Ouest; M. Le Gorgeu, sénateur-maire; le vice-amiral d'escadre Traub, commandant en chef, préfet maritime; le vice-amiral Gensoul, commandant en chef la flotte de l'Atlantique; le général Raich; M. Servain, sous-préfet, représentant M. Angell, préfet du Finistère; le contre-amiral Nielly; le général Germain; le contre-amiral Adam; le capitaine de corvette Lasocki, attaché naval de Pologne; le capitaine de frégate Mackay; le chanoine Olibe-Gallard, aumônier de l'escadre d'instruction; représentant S. E. Mgr l'évêque de Fréjus et Toulon, inspecteur apostolique de la région.

Récouvert d'un pavillon, porté à l'épave par huit marins, le cercueil précède du clergé, est salué par les troupes qui présentent les armes. Les clairons sonnent Aux champs et le cortège se forme.

Tibaux, Bach, Petitjean, de Paris, et les représentants des sections des cinq départements bretons. M. Jachini, de Rouen, président, et une délégation de l'Amicale des anciens Cols bleus; MM. Marthe, Tréguier, Donnat, Cusenier, de l'Amicale des anciens élèves du lycée de Brest, et M. Brun, proviseur, à la tête d'une nombreuse délégation de jeunes élèves et de candidats à l'École navale.

M. Thibaut, président du Syndicat d'initiatives, à la tête d'une délégation de la Ligue maritime et coloniale; M. Le Gorgeu, président d'honneur de l'Union mutualiste du Finistère; M. Ferrer, président, et les membres du bureau de la Jeunesse de l'Empire français; de nombreuses personnalités civiles et militaires françaises et étrangères.

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE La musique de la flotte a pris place dans la tribune de la chapelle de l'hôpital maritime. Les autorités se rangent à droite du chœur, la famille à gauche. L'abbé Quentel, aumônier de l'hôpital, officie. Pendant la messe, la musique de la flotte, sous la direction de son excellent chef, joue la fanfare de La Perle, de Paul Dukas, et la Mort d'Alsace de Grieg; puis la chorale de Saint-Louis, accompagnée à l'orgue par M. Guillermit, chante le Kyrie et le Graduel.

Pendant l'offertoire, la musique de la flotte joue la Toccata et fugue en ré mineur de J.-S. Bach, puis la chorale, le Sanctus. A l'élevation, la Pavane pour une infante défunte, de Ravel, est exécutée.

Le général MARIAXU prononçant son discours. A droite, devant le drapeau, le général MARIAXU.

de l'Amiral à la manière splendide dont les obsèques ont été célébrées. Elle n'est pas seulement un hommage à un grand marin, mais aussi un hommage à un grand homme. L'Amiral Guépratte a été un homme d'action, un homme de cœur, un homme de bien. Ses combats ont été glorieux, ses services ont été nombreux. Il a été un chef, un commandant, un homme de confiance. Ses qualités de chef, de commandant, d'homme de confiance, ont été reconnues par tous. Ses services ont été nombreux, ses combats ont été glorieux. Il a été un chef, un commandant, un homme de confiance. Ses qualités de chef, de commandant, d'homme de confiance, ont été reconnues par tous. Ses services ont été nombreux, ses combats ont été glorieux.

LES DISCOURS Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

Le général MARIAXU, gouverneur des Invalides, grand mutilé, prend le premier la parole, au nom de l'Association des Croix de guerre : Madame l'amirale, Messieurs les officiers généraux. Mes chers camarades, Au nom du comité directeur et des membres de l'Association nationale des Croix de guerre, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser, en votre nom, un salut et un témoignage de reconnaissance à l'homme de cœur qui ne savait rien refuser à ses anciens serviteurs, à celui qui, par son inlassable bonté, savait obtenir de ses états-majors et de ses équipages le dévouement le plus absolu.

BRETONS EN GUERRRE

CARNET DE ROUTE DU SERGENT BERTRAND

Un appel entendu Aujourd'hui me parvient de Plougonven, une lettre particulièrement émouvante. Trois jeunes filles me disent avec quelle confiance elles suivent la vie des combattants : « C'est là que nous serons nous-mêmes et qu'ainsi nous nous sentons plus près de vous tous. Votre article lu, nous en parlons et en reparlons, car notre ampoule bleue — trop fortement — nous empêche d'empêcher de continuer nos petits travaux manuels de la journée : petits pour nos parents-soldats, ouvrages destinés à l'Arbre de Noël des tout petits malades d'ici. Ainsi nous avons un peu de papier et de serpillière à la maison. Et puis, nous sommes fidèles à la consigne que vous nous avez donnée : nous écrivons à nos chers soldats. En retour, nous recevons d'eux des lettres bien réconfortantes qui témoignent de leur bon moral. « Tous, à l'arrière, nous espérons bien en la victoire et nous faisons toute confiance à notre pays, à nos soldats... Kenavo, sergent Bertrand, que les lettres, du tricot à quel bel exemple à suivre. (A suivre). Sergent BERTRAND.

Présentations Le colonel a réuni l'équipe de volontaires qui va se charger de la rédaction, de l'impression et de la distribution du journal. Tout d'abord, le chef du régiment se fait présenter les collaborateurs qui exercent dans le civil les professions les plus diverses : — Sergent X... : séminaliste. — Parfait ! Tâchez de ne pas faire le mauvais esprit. — Et vous ? — Soldat Z... : peintre en bâtiment. — Domage que tu ne sois pas caporal, tu aurais de l'avenir ! En tout cas, contenté-toi pour l'instant de ce violent d'ingrès. Et toi, là-bas ? L'interpellé, dont le front démesurément vaste reflète peut-être l'intelligence, mais aussi le poil de la « boule de billard », adopte une attitude respectueuse mais perplexité. Le chef de l'équipe intervient : — C'est un explorateur, mon colonel, il a vécu avec les indiens sauvages qui coupent des têtes humaines et les réduisent. — Ah oui, je vois, ils l'ont raté, il

ALLO ! ALLO ! SAINT-PIERRE-QUILBIGNON apprenez que... La situation des locataires mobilisés Paris, 23. — La chancellerie ayant été saisie de diverses demandes relatives à l'application du décret sur le régime des loyers en temps de guerre, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des militaires de carrière et des fonctionnaires mobilisés, il est rappelé, sous réserve de l'interprétation des tribunaux : 1° Que les officiers et sous-officiers de carrière ne rentrent pas dans la catégorie des locataires généraux pour bénéficier du décret du 12 juillet 1939 et qu'ils ne peuvent pas davantage se prévaloir de la mobilisation générale pour prétendre à bénéficier de la réduction de plein droit au quart de leur loyer. Ayant conservé l'intégralité de leur solde, ils se trouvent dans la même situation que les non mobilisés qui, pour obtenir une réduction, doivent être des soldats ou des sous-officiers de carrière de la guerre, ils sont privés d'une notable partie des ressources sur lesquelles ils pourraient compter pour le paiement de leur loyer. 2° Que les fonctionnaires, employés, ouvriers qui continuent à recevoir intégralement leur solde, traitement ou salaire, doivent également, et dans les mêmes conditions, bénéficier de la réduction de plein droit au quart de leur loyer. 3° Qu'il en est de même, à plus forte raison, des retraités qui, rappelés à l'activité, continuent à percevoir leur pension de retraite et de ces officiers ou sous-officiers de réserve qui toucheraient des soldes égales ou supérieures aux rémunérations dont ils bénéficieraient dans la vie civile.

COURANT ELECTRIQUE La distribution d'énergie électrique sera interrompue demain dimanche 26 novembre, de 8 à 16 heures, à Brest : Rue Amiral Trombe, Jardin de la Gravière, Poullic-al-Lor, Porstrein-Lapierre, rampe Messillau. 18631

Autour de Brest LAMBÉLLEC SELECT Soirée à 20 h. 30. Deux succès ARMAND BERNARD dans le film comique UNE NUIT DE NOCES Le film enchanteur SI TU REVIENTS... avec le prodigieux REDA CAIRE avec le prodigieux PILIER-ROUGE COOPÉRATEURS. — En vue de la préparation de l'assemblée générale du 3 décembre, les membres de la section sont priés de se réunir dimanche 26 novembre, à 10 heures, dans leur local habituel.

SAINT-MARC CINEMA DES FAMILLES Soirée à 20 h. 30. La poignante histoire d'une fille-mère qui se dévoue jusqu'à la mort pour le bonheur de son enfant. Avec BOITEL, LARQUEY, Mady BERRY dans LA BATARDE En 1<sup>re</sup> partie: un film d'émotions et d'aventures avec le chien RIN-TINTIN : LA FIN DE ZORRO

THEATRE MUNICIPAL Grands galas: ce soir à 20 h. 30 Demain en matinée à 14 h. 30 GABRIELLE ROBINNE RENE ALEXANDRE et leur compagnie dans TU CROIS AVOIR AIMÉ pièce en trois actes Le spectacle commencera par LIVRE 12, un acte charmant Location aujourd'hui de 11 à 17 h. Tél.: 84.06, de 8 h. 30 à 10 h.

REX MATINÉE A 14 h. 30 SOIRÉE A 20 h. 30 La merveilleuse artiste Elisabeth BERGERN dans une comédie dramatique prenante: TU M'APPARTIENS Le plus extraordinaire des films d'aventures réalisés à ce jour: HURRICANE avec la très belle DOROTHY LAMOUR, John Hall, Mary Astor. Venez voir ce film d'une puissance et d'un réalisme qui dépassent tout ce que l'on a vu jusqu'ici!

OMNIA-PATHÉ Matinée et soirée PRIX MILITAIRES Une histoire attendrissante: GRAND-PÈRE avec la présentation de trois fillettes prodiges, Jacotte, Anna Nevada, Mauricette Mercereau et Larquy, Milly Mathis.

TIVOLI-PALACE Matinée et soirée. Prix militaires LA SALLE ECLATERA DE RIRE avec Michel SIMON et ARLETTY dans Circonstances atténuantes DORVILLE, ANDREX, Robert OZANNE, R. ARNOUX

ARMOR Matinée et soirée. Prix militaires EDEN-PALACE Matinée et soirée. Prix militaires Un beau film sentimental: VISAGES DE FEMMES (Quand les hommes font souffrir) Huguette Dufflos, Th. Dorny, P. Brasseur, Alerme. Une comédie gaie: AH, QUELLE FEMME!

CELTIC Deux grands films Soirée 20 h. 30 HOLLYWOOD... HOLLYWOOD... avec l'épatissant James GAGNEY Une évocation parfaite des joies et des tourments de la jeunesse moderne: RÊVES DE JEUNESSE Interprété par Priscilla LANE, Lola LANE, Rosemary LANE, Claude RAINS et Dick FORAN Deuxième séance CAREFRÉE (Amanda) à 18 heures précises avec Fred ASTAIRE et Ginger ROGERS Film en version originale parlant anglais avec sous-titres français ATTENTION: Pour les soirées de 20 h. 30, prenez l'autocar gratuit

COMMISSION DE BASKET-BALL DE LA REGION BRETOISE Matches à jouer demain matin dimanche 26 novembre, à 10 heures, pour les équipes premières, à 9 h. 15, pour toutes les autres: A Menez-Paul: A.S.M. (1) contre P.L.R. (1); arbitre, M. Mérou. Rue Brande: B.S.M. (1) contre C.A.B. (1); arbitre, M. Perrot. Rue Brande: M.S.M. (2) contre C.A.B. (2); arbitre, M. Hénaff. Rue Brande: M.S.M. (m) contre J.S.O.B. (m); arbitre à désigner. Kerbonne: Kerbonne (1) contre Ecole navale (1); arbitre, M. Raoul. A Kerbonne: E.S.K. (2) contre marins (1); arbitre, M. Raoul. Au Petit-Paris: Entente (1) contre E.S.K. (3); arbitre, M. Morvan. A Recouvrance: P.L.R. (2) contre Ecole navale (2); arbitre, M. Piou. A Recouvrance: P.L.R. (3) contre E.S.K. (4); arbitre, M. Piou. Au Polygone: Espérance (1) contre J.S.O.B. (1); arbitre, M. Hénaff. Les résultats devront être envoyés le dimanche soir, avant 18 heures, par les équipes gagnantes, à M. Quivernon, 5 place La Tour d'Auvergne, chargé de les communiquer à la presse. Les matches des challenges Marcel Agréat et Jean Mauviel commenceront le dimanche 3 décembre. Les arbitres pourront apporter leur concours à l'adresse suivante: M. Guibéry, boîte postale 15, à Brébry, boîte postale 15, à Brébry. Les cartes de club tenant lieu de licences devront être soumises au timbrage à la réunion de jeudi prochain.

HEURES DES MARÉES Aujourd'hui samedi 25 novembre: Pleine mer à Brest à 2 h. (hauteur 6 m. 90); à Port-Louis, à 2 h. 21 et à 14 h. 39; aux Héaux de Brehat, à 4 h. 33 et à 17 h. 51. Basses mers à Brest à 8 h. 58 (hauteur 0 m. 50); à Port-Louis, à 8 h. 50 et à 20 h. 49; aux Héaux de Brehat, à 10 h. 44 et à 23 heures. Demain dimanche 26 novembre: Pleine mer à Brest à 3 h. 17 (hauteur 7 m. 10); à Port-Louis, à 3 h. 10; à Port-Louis, à 15 h. 26 (hauteur 6 m. 90); à Brehat, à 5 h. 12 et à 17 h. 32. Basses mers à Brest à 9 h. 35 (hauteur 0 m. 50); à Port-Louis, à 9 h. 27 et à 21 h. 27; aux Héaux de Brehat, à 11 h. 20 et à 23 h. 39.

Demain, journée nationale de la Croix-Rouge Demain dimanche, des quêtes seront faites dans toute la France au profit des blessés de la Croix-Rouge. Des quêtes seront faites par deux sociétés locales: Secours aux Blessés militaires et Union des Femmes de France, sollicitant les dons de la population bretonne, qui ne manquera pas de faire preuve de générosité pour venir en aide aux personnes dévouées qui ne comptent pas leur temps et leurs peines, pour secourir nos blessés et apporter à nos soldats un peu de bien-être et de réconfort.

Piqueurs de fûts. — Hier, vers 13 h. 45, le dockeur Lucien Néves, 34 ans, habitant rue de la Communauté, a été surpris, sur le quai du 4<sup>e</sup> bassin, par l'agent de surveillance de la Chambre de commerce Yves Gourmelon, au moment où il soulevait un fût d'un fût qui venait de déborder. Vu la veille, vers 15 h. 45, ce même agent avait arrêté le dockeur Victor Marzin, 40 ans, sans domicile fixe à l'instant où s'embarquait un fût d'un fût qui venait de déborder. Les deux piqueurs de fûts, interrogés par M. Le Guen, commissaire de police, ont été défilés au parquet et écroués.

Vol dans un magasin. — Le nommé Brémoullé, gardien de bureau de la marine, a dérobé deux paires de chaussettes dans un magasin de la rue populair. Procès-verbal lui a été dressé par M. Guillet, commissaire de police, chef de la Brest.

Amateurs de bocks. — Avisant une voiture chargée de bocks de bière et de sodas devant les magasins de M. Goarzin, entrepreneur au port de commerce, deux individus s'emparant de quelques bouteilles et prenaient la fuite. Leur geste avait été aperçu par un employé de M. Goarzin qui se lança à la poursuite des voleurs et réussit à rejoindre l'un d'eux qui lui remit entre les mains de la police. Celui-ci, Jean Guéna, dockeur, sans domicile fixe, a été conduit devant M. Le Guen, commissaire de police, et mis en suite à la disposition du parquet. Son complice est recherché.

Possez L'HIVER SANS RHUME avec une boîte de PASTILLES VALIA Les véritables en BOITES VALDA efficaces TRIBUNAL CORRECTIONNEL Audience du 24 novembre Le tribunal correctionnel s'est réuni hier, sous la présidence de M. Baschet, assisté de M. Hamon, juge, M. Daigre occupe le siège du ministère public; M. Fommier, celui de greffier, et M. Trénel, bûssier audiences.

Abandonnés de travail Employés dans une entreprise réquisitionnée, travaillant sur un cuirassé, l'ouvrier Bédouin, quitté Brest pour aller se marier à Angoulême. Rondot, par l'organe de M. Le Brun, ex-parte des regrets. Il a agi par ignorance, pensant qu'il était été mobilisé dans la marine. Le tribunal le condamne à 30 francs d'amende.

Il en est de même de Marcel Bentin qui, lui, a quitté l'arsenal de Brest pour Saint-Nazaire, croit-on, sans laisser d'adresse et sans payer sa logeuse. Les recherches pour le retrouver sont, jusqu'ici, restées infructueuses. Le tribunal le condamne par défaut à dix jours de prison.

La manœuvre Baquet a aussi quitté son poste à l'entreprise Benvoist, réquisitionnée; mais comme il n'est resté que quelques jours après, il n'est condamné qu'à une amende de seize francs. Inculpation passive Neuf personnes ayant omis de masquer suffisamment leurs lumières, soit dans des immeubles, soit en roulant en auto avec des phares trop puissants, sont condamnées à des amendes allant de 10 à 25 francs. Un jeune vagabond Déjà condamné à diverses peines de prison, Louis Riavo, 33 ans, a été arrêté à Lambézellec en état de vagabondage. Il est condamné à six mois de prison. Absus de confiance Césaire Frescheux est poursuivi pour abus de confiance. Employé à la compagnie d'assurances, il a détourné le montant de son salaire et du remboursement de ses dettes. Il est condamné à six mois de prison. Fugitif-cinq francs d'amende avec sursis lui sont infligés. Jugement M. Morvan avait comparu à une précédente audience sur l'inculpation de blessures par imprudence. Conduisant une automobile, elle avait heurté, rue Kerfautras, un char des pompes funèbres. Le conducteur, précipité de son siège, fut blessé. Le tribunal estime aux trois quarts la responsabilité de Mme Morvan dans cette affaire, et la condamne à 25 et 5 francs d'amende.

Etat civil du 24 novembre Naissances. — Jacques-François Le Moign, 10 rue Porstrein-Lapierre; Jean-Claude Patrice, 6 rue Tréguier; Jean-Louis Patrice, 6 rue Tréguier. Publications de mariages. — Paul Lafon, enseigne de vaisseau, 21 rue d'Alsaguel, et Simone Le Boulton, p. dom. à Paris; Marcel Vierling, 2<sup>e</sup> maître radio, et Suzanne Le Boulton, p. dom. à Paris; Marie-Joséphine Julie Néret, 14 ans, p. dom. épouse de Jules-Marie Le Ri, 78, Danion. PERTES ET TROUVAILLES Pécuni dimanche matin, rue Arago prononcé à la rue Bailly porte-monnaie contenant certaine somme. Rapporter à M. Le Gall, rue D. quartier Kerfautras. Récompense.

Le chapeau, l'épée et les décorations du défunt

